Nations Unies

S/PV.4020 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4020e séance

Jeudi 8 juillet 1999, à 15 h 30

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité et consolidation de la paix après les conflits

Désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix

99-85577 (F)

La séance est reprise à 15 h 30.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le défi que représentent le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile est un problème auquel le Gouvernement de la République de Namibie reste confronté neuf ans après l'indépendance de son pays. Nous pouvons, par conséquent, témoigner qu'une transition rapide et sans heurt vers la consolidation de la paix est indispensable pour tout pays sortant d'un conflit. Il s'agit là d'un truisme dans la mesure où ni le désarmement ni la démobilisation des ex-combattants ne se traduisent automatiquement par la paix en soi. Par exemple, dans notre cas, plusieurs générations sont nées en exil et n'avaient donc aucun attachement au style de vie local. Dans d'autres cas, les longues années d'absence les avaient complètement coupés du mode de vie namibien. Chose encore plus grave, la plupart des ex-combattants n'avaient aucune compétence technique et ne pouvaient donc pas être facilement intégrés dans la vie professionnelle. Beaucoup étaient trop vieux pour aller à l'école et trop jeunes pour partir à la retraite. C'est pourquoi le Gouvernement namibien a décidé de créer une brigade de développement. En résumé, il s'agit d'un mécanisme destiné à réinstaller, réhabiliter et réintégrer les ex-combattants et leur famille. Avec l'assistance du secteur privé, le Gouvernement est en train de s'attaquer à ce problème même s'il subsiste encore de nombreuses contraintes.

J'insiste sur le fait que les ex-combattants sont d'anciens ennemis qui continuent de vouloir se venger. En outre, lorsqu'ils luttaient pour leur cause, les ex-combattants avaient de grands espoirs qui ne se sont jamais pleinement réalisés. Et, étant donné le caractère décentralisé de la logistique des forces irrégulières, des caches d'armes sont disséminées dans tout le pays et les ex-combattants auront recours à ces armes si les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne sont pas convenablement mis en oeuvre et coordonnés et poursuivis avec détermination.

Monsieur le Président, c'est dans ce contexte que ma délégation rend hommage à l'initiative que vous avez prise d'organiser un débat nécessaire sur l'une des principales questions ayant trait à la consolidation de la paix après les conflits. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ne sont que des étapes dans le processus de la consolidation de la paix après les conflits. Si une étape est négligée, alors le processus est incomplet et la résurgence du conflit armé devient une menace réelle. Les conflits sont certes exacerbés par la prolifération des armes mais les causes en sont essentiellement économiques et sociales. C'est pourquoi, pour beaucoup, l'armement et la mobilisation deviennent une source de revenus, pour ne pas dire un moyen de survie. Ce n'est donc pas un hasard si ce sont souvent les affamés, les illettrés et les défavorisés qui deviennent les proies les plus faciles des chefs de guerre dans les situations de conflit.

De nombreuses régions d'Afrique sont aujourd'hui frappées par la famine et la malnutrition, ce qui contraste violemment avec la question de la prolifération des armes. Dans le projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui, il est dit à juste titre que :

> «le désarmement et la démobilisation doivent se faire dans des conditions de sécurité qui inspirent aux ex-combattants la confiance voulue pour déposer leurs armes».

Nous devons nous interroger sur ce que supposent ces conditions de sécurité car, bien souvent, c'est l'absence de telles conditions qui est à l'origine du conflit. En outre, et cela est tout aussi important, la confiance d'un(e) combattant(e) provient de ses armes. Si il ou elle est désarmé(e) ou démobilisé(e), il s'installe alors un état de peur, de panique et d'insécurité. C'est cette incertitude qui rend le désarmement et la démobilisation douloureux, bien qu'ils soient nécessaires.

En fait, le Secrétaire général, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, se référant expressément à la consolidation de la paix après les conflits, a fort bien résumé les choses en disant :

> «Une société qui sort d'un conflit a des besoins particuliers. Pour éviter que les hostilités n'éclatent à nouveau tout en posant les bases d'un développement robuste, elle devra s'attaquer en priorité aux impératifs que sont la réconciliation, le respect des droits de l'homme, la représentativité du régime politique et l'unité nationale, le rapatriement et la réinstallation rapide, sûre et bien ordonnée des réfugiés et des personnes déplacées, la réinsertion des ex-combattants, notamment, dans une société productive, la résorption de la masse des armes de petit calibre en circulation et la mobilisation de ressources intérieures et internationales pour la reconstruction et la reprise économique. Chacun de ces impératifs prioritaires est lié à tous les autres et le succès suppose un effort concerté et coordonné sur tous les fronts.» (*A/52/871, par. 66*)

Cela est très important car lorsque tous les membres d'une société trouvent leur place, ils peuvent contribuer à la paix, à la stabilité et au développement durable pour le bien de tous. La situation de l'emploi des ex-combattants est une question qui devrait donc être traitée séparément de celle de la situation de l'emploi en général, étant donné que cet état de chômage est lourd de conséquences dévastatrices pour tout pays.

La réinsertion des ex-combattants ne saurait être laissée entre les mains des seuls pays concernés. Non seulement elle représente une lourde charge financière mais elle présente d'autres dimensions qui supposent également des contraintes. Aussi, la communauté internationale doit apporter une aide aux pays en période de consolidation de la paix après un conflit. Nous sommes d'ailleurs nous-mêmes en train de gérer la réinsertion de nos ex-combattants. Cela n'aurait pu se faire sans l'aide généreuse et le soutien de nombreux pays, dont la Malaisie. Nous sommes donc heureux que vous ayez pris, Monsieur le Président, l'initiative de présider personnellement cette réunion importante pour traiter d'un domaine dans lequel votre Gouvernement s'est particulièrement illustré, tout spécialement dans mon pays.

Assurer un emploi aux ex-combattants doit être une priorité si l'on veut parvenir à la stabilité du pays après un conflit. Le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix après les conflits doit aider les démocraties naissantes à assurer la réinsertion totale de leurs ex-combattants. En outre, des efforts doivent être faits pour s'attaquer aux problèmes qui pourraient donner lieu à une reprise des conflits. Un retrait prématuré des forces de maintien de la paix est dangereux car les belligérants se réarment s'ils n'ont rien en face d'eux. Une réaction insuffisante du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général peut également prolonger un conflit, ce qui peut à son tour rendre très difficile la consolidation de la paix après le conflit. La Sierra Leone et l'Angola en sont de très bonnes illustrations. Ma délégation salue la signature de l'accord de paix pour la Sierra Leone. Nous espérons sincèrement que cet accord amènera une paix durable en Sierra Leone. Toutefois, le plus difficile reste à faire. De fait, le processus de réconciliation nationale pourrait bien s'avérer épineux, mais nous formons tous le voeu que le peuple de Sierra Leone qui a subi les violations des droits de l'homme les plus odieuses, se montrera à la hauteur de ce défi, en faisant de la paix en Sierra Leone une réalité.

Ma délégation souscrit aux mesures pratiques envisagées pour réaliser avec succès le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix, telles qu'elles sont définies dans le projet de déclaration présidentielle. Nous appuyons également la proposition de demander au Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité un rapport sur cette question très importante. Nous pensons fermement que ce rapport doit accorder, notamment, une attention particulière aux enfants et aux femmes. Enfin, nous tenons à redire que la consolidation de la paix après les conflits est un problème multidimensionnel que l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier doivent traiter de façon globale et impartiale s'ils veulent construire la paix dans toute situation d'après conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'est réjouie ce matin de voir le Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, S. E. M. Syed Hamid Albar, présider en personne le débat du Conseil de sécurité sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix. Nous tenons aussi à remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, de sa déclaration.

Actuellement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants sont devenus des moyens importants que l'on met en oeuvre dans de nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces efforts contribuent en effet à l'application des accords de paix, à la prévention de reprises des conflits et au maintien de la stabilité sociale. Comme d'autres délégations, nous pensons que le débat public d'aujourd'hui au Conseil sur cette question est à la fois particulièrement opportun et nécessaire. Ce type de situation se présente en effet en Afrique, en Asie et aussi en Europe et dans d'autres régions. Elle affecte de plus en plus la stabilité et la sécurité régionales. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Cette question mérite, par conséquent, toute notre attention et la Chine n'en apprécie que mieux l'initiative de la Malaisie de convoquer un débat public sur cette question.

La Chine estime que dans le maintien comme dans la consolidation de la paix, l'ONU doit toujours se conformer aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État et de respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriales. Les mêmes principes devraient s'appliquer aux activités de l'ONU en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Lorsqu'il existe un gouvernement légitime dans le pays, ces mesures

ne devraient être prises qu'avec l'assentiment de ce gouvernement.

Dans les cas où il n'existe pas de gouvernement légitime, ces mesures ne doivent être prises qu'après la signature d'un accord de paix et lorsque les parties belligérantes se sont engagées à y donner leur appui. Ces mesures devraient être appliquées dans le strict respect du mandat du Conseil de sécurité. En outre, comme le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants recouvrent des questions aussi névralgiques que les forces armées et la sécurité d'un pays; ces mesures ne doivent donc être prises que lorsqu'elles sont absolument nécessaires et se limiter strictement aux régions en conflit où des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix après un conflit sont menées par les Nations Unies. Faute de quoi, les problèmes risquent non seulement de ne pas être réglés mais de s'envenimer.

La question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants est en outre une question très complexe, qui fait intervenir nombre d'institutions et de départements dans de nombreux domaines. Les organes concernés de l'ONU devraient s'acquitter de leurs obligations dans leur domaine de compétence respectif, conformément aux tâches qui leur sont imparties et devraient, en même temps, renforcer leur coordination et leur coopération afin de bien harmoniser leurs activités communes. En avril 1999, la Commission du désarmement des Nations Unies a adopté une série de directives en matière de mesures de désarmement dans les situations d'après conflit, dont la collecte et la destruction d'armes et la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. Il convient de respecter et d'appliquer ces directives.

Dans une situation internationale en évolution constante, la paix, la sécurité et le développement sont de plus en plus étroitement et inextricablement liés. De l'avis de la Chine, ce n'est que lorsque la question du développement aura été efficacement résolue que l'on pourra éliminer les causes premières des conflits et des guerres et que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants pourra se faire efficacement. C'est particulièrement vrai dans les zones défavorisées économiquement.

La Chine a toujours été favorable à un rôle important de l'ONU dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Pour parvenir à une paix durable dans les régions qui sortent d'un conflit, la Chine appuie la formulation et la mise en oeuvre de mesures pour la collecte et l'élimination des armes et la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. Elle estime qu'un mécanisme rigoureux de contrôle devrait être mis en place pour surveiller l'application de ces mesures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il a adressées au Ministre des affaires étrangères de mon pays.

M. Duval (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer notre gratitude à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour sa présentation au Conseil ce matin. L'intérêt qu'accorde le Secrétaire général à cette question est extrêmement précieux et l'exposé du Secrétariat témoigne d'une réflexion avancée sur le sujet de notre débat.

Le Canada voit dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans le cadre du maintien de la paix un volet clef de la dimension sécurité humaine des opérations de maintien de la paix. Depuis le lancement, il y a 10 ans, de la première véritable opération globale de maintien de la paix en Namibie, les Nations Unies ont acquis une vaste expérience en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Et nous nous félicitons d'avoir aujourd'hui, à la table du Conseil, la Namibie pour partager son expérience avec nous. Aujourd'hui, le défi, pour le Conseil, consiste à traduire cette expérience en lignes directrices claires, concises et globales pouvant être appliquées, selon qu'il convient, à toutes les missions de maintien de la paix déployées sous la direction du Conseil.

Notre débat d'aujourd'hui contribuera, nous n'en doutons pas, à atteindre cet objectif parce qu'il engage largement une réflexion et un effort concerté des organes, des institutions et des Membres de l'Organisation des Nations Unies — tant des membres récipiendaires que des membres contributeurs — à un effort concerté sans lequel les mots ne se transforment pas en actes.

Tout programme efficace de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devrait avoir pour but de transformer tous les ex-combattants — hommes, femmes et bien trop souvent enfants soldats — en membres productifs de la société. C'est une étape essentielle pour entreprendre tout processus global de réconciliation. Cependant, les conditions propices au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion ne vont pas de soi : il faut les créer. Un échec du désarmement et de la démobilisation peut à court terme se solder par une reprise du conflit, alors qu'une réinsertion partielle débouche souvent à moyen terme sur des troubles civils graves, notamment la criminalité armée perpétrée par d'ex-combattants. Bien conçu, planifié et mis en oeuvre, un

programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est un instrument important et efficace de reconstruction générale de la société au lendemain d'un conflit.

Pour qu'un tel programme soit couronné de succès, le Canada estime que ces trois volets — le D, le D et le R — doivent être mis en place au début de la mission de maintien de la paix, appliquéspendant toute la durée du mandat de maintien de la paix et conservés même après le départ des soldats de la paix.

Le succès des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dépend en outre de l'apport en ressources financières suffisantes à toutes les étapes, de la détermination politique de toutes les parties au conflit de réussir et, enfin, d'une coordination étroite entre l'armée, la police et les composantes civiles.

Les conflits étant préjudiciables à tous les éléments de la société, il importe donc que chacun d'entre eux contribue au retour à la sécurité. Le Canada est convaincu que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont tributaires de la participation de la population la plus touchée par les conflits. Il faut également souligner que l'un des grands principes directeurs de tout mécanisme D, D et R est le renforcement des capacités locales, nationales et même régionales par des consultations, un engagement et une participation active à tous les aspects du programme. Tout conseil politique ou technique prodigué par l'ONU doit respecter ce principe. Nous l'avons constaté en Amérique centrale. La coopération effective établie entre l'ONU et l'Organisation des États américains et les parties au conflit a permis aux ex-combattants d'effectuer sans heurts cette transition.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Pour terminer, j'aimerais parler brièvement du rôle et des responsabilités du Conseil de sécurité. C'est lors de l'élaboration des nouvelles missions de maintien de la paix que le Conseil de sécurité joue le rôle crucial qui consiste à s'assurer que la tâche de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est claire. Elle doit être claire pour toutes les parties au conflit, pour tous les responsables du maintien de la paix, les militaires, la police et le personnel civil, et pour la population civile. Rien n'entamera davantage la confiance du public, n'enhardira plus rapidement les partisans de la ligne dure ou ne limitera davantage l'efficacité des travaux des responsables du maintien de la paix que des contingents de l'ONU en proie à la confusion ou incertains de la voie à suivre.

La propagation et l'accumulation d'armes légères sont des aspects particulièrement déstabilisateurs au lendemain d'un conflit. Le Canada est fermement convaincu que, au besoin, le Conseil doit conduire des missions assorties de dispositions prévoyant la mise en oeuvre immédiate d'un programme global alliant tant des aspects volontaires que des mesures obligatoires de désarmement à court terme et de gestion des armes à plus long terme. De même, le Conseil ne peut limiter son action au seul volet du désarmement. La démobilisation entre en jeu lorsque le désarmement prend fin. Le Conseil doit reconnaître que, dans les situations de ce genre, la démobilisation n'interviendra que si les conditions sont réunies pour que tous les ex-combattants se sentent en sécurité. Et, le cas échéant, la mission doit comprendre des contrôleurs de la police civile, des observateurs des droits de l'homme et des observateurs et forces militaires, pour garantir une démobilisation dans un environnement sûr.

Enfin, le Conseil doit reconnaître que la réinsertion ne peut être ignorée si l'on veut que les premières phases du programme soient couronnées de succès. Des liens doivent être tissés entre le désarmement et les processus plus larges de réconciliation et de reconstruction au lendemain d'un conflit. Ici, le respect de la légalité, des principes démocratiques et des droits de l'homme doit sous-tendre la création d'un environnement sûr et la promotion de la réconciliation. Tels sont les fondements nécessaires pour une reconstruction et un développement à plus long terme.

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ne prendront pas fin avec l'achèvement du mandat de maintien de la paix. Le déploiement d'une mission politique de suivi, sous l'autorité du Conseil de sécurité, garantira la coordination et le suivi. L'établissement de liens étroits avec les communautés humanitaire et du développement est important. Le Canada est particulièrement préoccupé par le grand nombre d'enfants soldats qui sont volontairement ou involontairement engagés dans de nombreux conflits. Il faudrait envisager de mettre au point des mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion appropriés pour faire face à cette situation complexe.

L'expérience des Nations Unies et d'autres organisations en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants dans le cadre du maintien de la paix a été examinée et analysée. Un consensus se dégage tant sur les principes généraux que sur les directives pratiques d'une planification et d'une mise en oeuvre efficace du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion de manière cohérente et globale. Il est impératif que le Conseil de sécurité tire parti de ces informations lorsqu'il autorise

le déploiement de nouvelles missions de maintien de la paix. À cette fin, le Canada propose de prier le Secrétaire général de soumettre ses recommandations au Conseil de sécurité sur la manière et les moyens de promouvoir la pleine application des meilleures pratiques de planification, de mise en oeuvre et de suivi du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans le cadre du maintien de la paix.

Je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion pour exprimer les sincères remerciements de la délégation canadienne à la Malaisie, qui a pris l'initiative de porter cette question importante devant le Conseil de sécurité. La question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants dans le cadre du maintien de la paix est d'actualité, et elle aura probablement une incidence sur les délibérations du Conseil au cours des prochains mois. Monsieur le Président, nous nous félicitons des efforts que vous avez déployés pour lancer ce débat à un moment aussi opportun et nous vous en remercions. Nous appuyons vivement le projet de déclaration présidentielle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Korpi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie — et les États associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite du débat du Conseil de sécurité sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants qu'elle considère comme une initiative opportune et pertinente. Nous rendons un grand hommage à votre initiative, Monsieur le Président, qui souligne l'importance croissante des approches multidimensionnelles à la solution des conflits d'aujourd'hui. Nous nous félicitons également de votre idée selon laquelle les techniques de mise à exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et des problèmes connexes devraient faire l'objet d'une étude approfondie pour aider les Nations Unies dans leurs activités de maintien de la paix. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration liminaire et de nous avoir présenté cette question du point de vue des Nations Unies.

La communauté internationale est confrontée à des défis de taille lorsqu'elle traite de la complexité de la gestion des conflits d'aujourd'hui. La nature des conflits est devenue de plus en plus complexe depuis la chute de l'ordre bipolaire qui régnait du temps de la guerre froide. La plupart des nouveaux conflits des années 90 ont été des conflits de type civil. L'un des facteurs les plus troublants est la participation croissante des enfants à ces conflits. Le maintien de la paix ne peut plus être considéré comme un acte distinct et isolé. Il doit plutôt être considéré comme faisant partie d'un processus plus large allant de la diplomatie préventive à la consolidation de la paix après les conflits.

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants ont constitué une partie importante d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix et ont pour but de renforcer la consolidation de la paix après les conflits. Les mesures de désarmement pratiques telles que celles-ci sont tout particulièrement pertinentes pour les conflits qui sont sur le point d'être résolus, ceux qui viennent de prendre fin et par conséquent pour empêcher la reprise d'un conflit donné. Sans succès dans ce domaine il n'est guère possible de créer l'environnement politique stable, juste et démocratique qui est une condition indispensable pour un développement humain, économique et social durable.

Les Nations Unies ont réussi à résoudre un certain nombre de conflits. De nombreux pays qui étaient la proie de conflits ont déjà connu plusieurs années sans guerres et les perspectives de paix durable sont bonnes. Dans ces pays, on a réussi à orienter le conflit vers un processus politique légitime si bien qu'il n'a plus été nécessaire d'avoir recours à des moyens militaires pour poursuivre leurs intérêts. Les Nations Unies ont offert des incitations aux ex-combattants, dont beaucoup avaient été enrôlés de force lorsqu'ils étaient enfants et ne connaissaient pas d'autre vie, pour qu'ils se démobilisent. Dans d'autres cas, les Nations Unies n'ont pas eu de succès. Il faut évaluer de près les enseignements qui ont été tirés de ces deux cas.

L'Union européenne a joué un rôle dans les efforts faits pour lutter contre l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armes légères et de petit calibre et elle invite tous les pays à appuyer les objectifs fixés dans le programme d'action commune qu'elle a adopté en décembre 1998.

L’année précédente, en 1997, l’Union européenne a adopté un programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite d’armes classiques. L’Union européenne appuie une approche proportionnelle et intégrée de la sécurité et du développement. Par le biais de son programme d’action commune, l’Union européenne s’est engagée à encourager l’inclusion de clauses prévoyant le recouvrement, le contrôle, et la destruction ou la réutilisation des armes aux fins de démobilisation et pour permettre la réinsertion des ex-combattants dans les accords de paix entre les parties au conflit et dans les mandats d’opérations d’appui à la paix, le cas échéant. L’Union accordera également une assistance financière et technique aux programmes et projets des Nations Unies et d’autres organisations, notamment des organisations non gouvernementales. Ces programmes pourront comprendre, entre autres, le recouvrement des armes, la démobilisation et la réinsertion. L’Union européenne finance tout particulièrement un projet pilote de recouvrement des armes en Albanie. Ce projet offre à la communauté une aide au développement en échange d’armes. L’Union étudie des propositions de financement de projets du même type ailleurs dans le monde.

La communauté internationale devrait encourager des approches régionales et collectives du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants. Dans son premier rapport, le Groupe d’experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes légères a recommandé toute une série de mesures de réduction et de prévention pour lutter contre l’accumulation déstabilisatrice des armes légères. L’adoption par consensus lors de la Commission du désarmement des Nations Unies, en avril de cette année, de directives concernant le contrôle, la limitation des armes de type classique et sur le désarmement en mettant un accent tout particulier sur la consolidation de la paix représente un grand pas en avant. Ces directives constituent un outil précieux qui peut aider la communauté internationale ainsi que les régions, les sous-régions et les pays directement touchés. Il faudrait aussi s’en inspirer pour l’élaboration de mandats de futures opérations préventives et de maintien de la paix.

Ces directives contiennent des recommandations spécifiques concernant la récupération, le contrôle, la neutralisation et la destruction des armes, notamment les armes légères et les armes de petit calibre ainsi que la transformation des installations militaires. Ces directives traitent des critères nécessaires pour mettre au point des programmes bien organisés et couronnés de succès qui assurent la démobilisation des ex-combattants ainsi que des mesures nécessaires pour leur réinsertion dans la société civile.

L’Union européenne attend avec intérêt de voir les résultats du travail qui a déjà été accompli par le Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix et encourage le Département à s’inspirer de ces directives dans la planification, la gestion, la mise en oeuvre et la surveillance du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans les futures opérations de maintien de la paix.

L’Union européenne se félicite également du travail accompli et des initiatives prises par le groupe des États intéressés. Ce groupe appuie des projets concrets de désarmement pratique et sert d’instance pour les échanges d’informations sur les enseignements tirés en matière de désarmement concret. Cette initiative a reçu l’appui du Secrétaire général.

Les sociétés déchirées par la guerre ont beaucoup de mal à offrir aux ex-combattants des solutions de rechange viables sur le plan social et économique. La promotion d’un emploi durable et d’une formation professionnelle devrait constituer une priorité dans les programmes d’insertion destinés aux ex-combattants et une assistance internationale devrait être disponible à cet égard. En même temps, on devrait encourager les États à faire figurer dans leurs programmes d’éducation et leurs programmes économiques l’insertion des combattants et à fournir à ces activités des ressources sur le plan national que viendrait compléter, le cas échéant, un appui extérieur afin de fournir, entre autres, une action de suivi efficace. Les besoins des divers groupes visés parmi les combattants réintégrés, notamment les groupes vulnérables tels que les enfants, devraient être définis, des options devraient être élaborées pour que leur réinsertion se fasse en fonction des conditions locales. La réinsertion des enfants soldats qui représentent la prochaine génération exige que l’on prenne des mesures spéciales visant à leur assurer un traitement médical et psychologique, un enseignement, un logement et d’autres mesures analogues.

Toute réinsertion doit avoir pour complément des systèmes de responsabilité allant de pair avec des procédures juridiques appropriées. Dans ce contexte, les enseignements tirés notamment en Afrique du Sud ou dans l’ex-Yougoslavie, récemment en Bosnie-Herzégovine, pourraient s’avérer utiles.

En 1996, l’Union européenne a adopté une législation sur les opérations de relèvement et de reconstruction dans les pays en développement. Parmi les priorités de cette réglementation, on relève la réinsertion sociale des réfugiés, des personnes déplacées et des soldats démobilisés. D’éven-

tuels partenaires peuvent représenter des organisations internationales régionales, locales ou communautaires, et des organisations non gouvernementales opérant aussi bien dans le domaine public que privé.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par la prolongation des conflits armés et l'afflux massif d'armes et de matériel militaire dans les zones de conflit en Afrique. Plus du tiers des pays africains sont actuellement impliqués dans des conflits ou l'ont été récemment. L'Union européenne, ayant à l'esprit la résolution 1209 (1999) du Conseil de sécurité sur les mouvements d'armes en Afrique estime que dans la recherche d'une solution à long terme aux conflits, il faudrait accorder une très grande priorité aux mesures visant à limiter la fourniture d'armes, leur circulation illégale, le trafic illicite de l'or, des diamants et autres produits de base lucratifs qui pourraient servir à financer des armes.

L'Union européenne contribuera très activement au mécanisme mis en place pour aider à la mise en oeuvre du moratoire de l'Afrique de l'Ouest adopté au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à l'initiative du Mali. Son principal objectif est d'empêcher la fabrication et le commerce illicites des petites armes ainsi que de s'assurer que ces armes seront récupérées et mises hors d'usage. L'initiative du Mali est un projet novateur qui pourrait servir d'exemple dans d'autres régions connaissant des problèmes semblables.

En Amérique centrale, l'Union européenne a accordé une attention croissante à la réinsertion des ex-combattants démobilisés issus des deux parties au conflit à la vie économique et sociale de leur communauté, en finançant d'importants programmes de développement au Guatemala, en El Salvador et au Nicaragua. Ces programmes ont donné des résultats très prometteurs; d'ex-combattants qui ont participé aux programmes de réconciliation se sont avérés être des promoteurs actifs des processus locaux de développement.

À la quinzième Conférence ministérielle de San José, qui s'est tenue à Bonn le 20 mai, les ministres de l'Union européenne et des pays d'Amérique centrale ont décidé qu'il convenait de renforcer les efforts visant à renforcer la participation des citoyens à la vie politique afin de consolider la démocratie en Amérique centrale. Inutile de dire que les anciens protagonistes du conflit interne sont également concernés. Les ministres se sont félicités de l'Action conjointe de l'Union européenne sur les armes légères et de petit calibre et ont déclaré être résolus à coopérer plus étroitement en la matière.

Étant donné la réalité des conflits d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité devrait envisager ce qui suit : premièrement, il devrait orienter les efforts de médiation des Nations Unies en faveur de la paix afin que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion soient inclus dans les accords de paix. Deuxièmement, le Conseil devrait s'assurer que les résolutions pertinentes des Nations Unies prévoient l'intégration du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans le mandat de toute opération de maintien de la paix, des fonds suffisants et le suivi de sa mise en oeuvre. Le Conseil de sécurité doit examiner la question du désarmement, de la démobilisation, et de la réinsertion de façon régulière dans le cadre de l'examen des opérations de maintien de la paix.

Mais le plus important, c'est que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion requièrent la présence d'un troisième élément commençant par D : le développement. Désarmer et démobiliser les troupes et réintégrer les ex-combattants ne se fait pas dans le vide. Le Conseil de sécurité doit entériner ce qui est connu comme étant une approche intégrée et proportionnée de la sécurité et du développement. Une partie de l'aide publique au développement devrait peut-être être consacrée à la consolidation de la paix et à la réconciliation. Les institutions de développement bilatérales et multilatérales devraient consacrer une partie de leur aide au rétablissement rapide des activités génératrices de revenu.

Cette assistance peut aider à assurer le succès rapide des mesures pratiques de désarmement. Un objectif clef doit être de faire en sorte que l'appareil administratif et l'infrastructure qui ont été endommagés pendant le conflit soient reconstruits dans un processus où la culture de la guerre fait place à une culture de la paix. En fin de compte, ce sont les parties à un accord de paix qui sont responsables de sa pleine mise en oeuvre et qui, seules, peuvent constituer la meilleure garantie de la consolidation de la paix et de la reconstruction économique et politique essentielle de leur société.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Finlande des aimables paroles qu'elle m'a adressées, ainsi qu'à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Estévez-López (Guatemala) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil,

qui nous donne l'occasion d'exposer brièvement ce qu'a été le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants au Guatemala.

Comme on le sait, le 29 décembre 1996, le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire national guatémaltèque (URNG) ont signé l'Accord de paix ferme et durable, qui a mis fin à 36 années de conflit armé au Guatemala et créé ainsi les éléments stratégiques permettant d'opérer un changement fondamental qui permette au Guatemala de consolider sa démocratie politique et son développement intégral dans le cadre d'une société multiethnique et multiculturelle.

L'Accord de cessez-le-feu définitif, les accords sur les bases nécessaires pour faire entrer l'URNG dans la légalité, et sur le renforcement du pouvoir civil et de la fonction de l'armée dans une société démocratique ont fourni un guide précieux pour tout ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile.

Avec l'entrée en vigueur des Accords de paix, huit camps au total ont été construits dans cinq départements du pays. Chacun de ces camps a été doté d'un conteneur destiné à recevoir les armes de longue portée à mesure qu'arrivaient les groupes de combattants, ce qui s'est effectué conformément aux dispositions prévues dans l'Accord. Les armes de petit calibre ont été remises au moment où le processus s'est achevé.

À cette fin, le 20 janvier 1997, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1094 (1997), a approuvé l'envoi de 155 observateurs militaires chargés de participer au processus de désarmement et c'est à eux que les ex-combattants ont remis leurs armes. Une fois soumises à une comptabilisation et à un inventaire, ces armes ont été remises officiellement au Ministre de l'intérieur du Guatemala, le 17 mai 1997.

Le programme mené à bien par la Commission spéciale de réinsertion a bénéficié à 5 200 membres de l'URNG et à leur famille, ce qui équivaut au total à environ 30 000 personnes. La Commission, qui a officiellement terminé ses travaux, le 8 décembre 1998, était composée de représentants du Gouvernement, de l'URNG, de l'ONU, de l'Agence pour le développement du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et de l'Espagne. Tous ont participé dans un but purement consultatif et la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala participait avec un statut d'observateur.

La Commission est parvenue à fixer les meilleures conditions possibles pour la réinsertion des membres de l'URNG dans la vie politique, économique, sociale et culturelle, dans la dignité et la sécurité, avec des garanties juridiques, et dans le plein exercice de leurs droits et devoirs de citoyen dans les délais fixés par l'Accord. Des sujets tels que la formation, l'accès à la terre et au logement ont fait partie de la réinsertion socioéconomique des ex-combattants.

Il faut aussi ajouter l'enregistrement de l'URNG en tant que parti politique qui, faisant alliance avec trois autres partis politiques, participera aux élections générales qui doivent se tenir le 7 novembre prochain.

La légalisation de l'URNG et, partant, son intégration à la vie quotidienne du pays, a été un processus qui a synthétisé l'esprit de réconciliation des Guatémaltèques. Dans les zones rurales, les ex-combattants ont pour la plupart regagné leur foyer et ils ont en général été bien reçus, même si d'autres habitants de la localité ont peut-être appartenu au camp opposé pendant le conflit.

Dans la vie politique et sociale des zones urbaines, la présence de l'URNG s'est manifestée dès le début de façon tout à fait normale, et cela a certainement été un facteur qui a développé et approfondi l'esprit de pluralisme. Cela est particulièrement important dans un pays comme le Guatemala qui, pendant si longtemps, a enduré les interdits et les préjudices dus à la discrimination et à l'intolérance. Dans le même temps, les effectifs des forces armées ont été réduits d'environ un tiers et, de même que pour les ex-combattants de l'URNG, un appui a été fourni pour la réinsertion de ces anciens soldats démobilisés dans la vie civile. Le succès du processus dans son ensemble est reconnu par les parties et a été obtenu sans attentats criminels graves, ni menaces, blocages ou toute autre forme d'agression ou de violence.

Enfin, les Guatémaltèques souhaitent, une fois de plus, remercier tous ceux, y compris bien entendu les membres de ce Conseil, qui nous ont apporté leur appui. Ils ont cru et continuent de croire à un processus de paix véritable qui, malgré les problèmes qu'il a fallu affronter, continue d'avancer, transformant notre pays en une société démocratique et pluraliste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Guatemala des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Badenhorst (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important et opportun sur la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix. Étant donné la préoccupation croissante de la communauté internationale concernant la prolifération d'armes légères et de petit calibre et, en particulier, son incidence sur le développement socioéconomique des pays en développement au lendemain des conflits, cette question mérite, à juste titre, toute l'attention du Conseil.

Le rapport sur les armes de petit calibre présenté par le Secrétaire général indique à juste titre que le désarmement incomplet des ex-combattants et le fait que les mandats des opérations de maintien de la paix ou de consolidation de la paix après les conflits n'englobent pas la question du désarmement des armes légères et de petit calibre constituent des causes majeures des accumulations excessives et déstabilisatrices de ces armes. À cet égard, l'une des recommandations qui découlent du rapport est

> «qu'il faudrait envisager d'intégrer une composante désarmement dans les opérations de maintien de la paix entreprises par l'ONU». [*A/52/298, annexe, par. 79 d)*]

Après de nombreuses années de conflit armé en Afrique australe, la prolifération constante d'armes légères et de petit calibre peut être liée à la disponibilité de vastes quantités de ces armes, qui ont été remises en circulation dans la région en raison de programmes de désarmement inachevé après la mise en place d'opérations de paix. En conséquence, cette nouvelle prolifération a un effet dévastateur sur la reconstruction d'une société civile dans la région. Les initiatives régionales de paix et de démocratisation sont freinées par l'accumulation excessive de ces armes, en particulier par des groupes criminels qui alimentent la criminalité et la violence aux fins de réaliser leurs propres gains financiers.

Mon gouvernement estime qu'un engagement politique est nécessaire pour traiter de cette question à titre prioritaire. L'Afrique du Sud estime en outre que la lutte contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre doit être envisagée de manière à inclure la maîtrise des armements et le désarmement, la consolidation de la paix après les conflits, la prévention des conflits et le développement socioéconomique. Des approches globales doivent être adoptées pour endiguer ce problème de prolifération. Au niveau régional, les dirigeants politiques doivent s'engager à résoudre ce problème par le biais d'une coopération régionale efficace et des mesures en matière de sécurité, en tenant compte des facteurs sous-jacents de la demande tels que les activités criminelles et le sous-développement socioéconomique. En outre, un strict contrôle doit être exercé sur le transfert des armes légères et de petit calibre et, le cas échéant, les stocks excédentaires d'armes légères et de petit calibre doivent être détruits. En ce qui concerne l'intégration d'une composante désarmement dans les opérations de maintien de la paix entreprises par l'ONU, l'Afrique du Sud estime que les mandats des futures opérations de maintien de la paix dans des situations d'après conflits devraient, selon les cas, englober la collecte, la neutralisation et la destruction des armes.

À cette fin, l'Afrique du Sud se félicite de l'adoption de la résolution 1209 (1998) sur les mouvements illicites d'armes à destination et à l'intérieur de l'Afrique. L'Afrique du Sud appuie fermement le rôle que le Conseil de sécurité joue en examinant la question du désarmement en armes légères et de petit calibre dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Il est absolument nécessaire que le mandat de toute opération de maintien de la paix englobe l'application d'un programme complet de désarmement et de gestion des armements qui se poursuivra dans le cadre de la reconstruction après les conflits. Il serait particulièrement pertinent d'envisager des moyens concrets d'oeuvrer avec les États à l'application des programmes nationaux, régionaux ou sous-régionaux de collecte, de neutralisation et de destruction volontaires des armes, y compris la possibilité de la création d'un fonds pour financer ces programmes. À cet égard, dans la résolution 1209 (1998), le Conseil apprécie la contribution importante qu'apportent les programmes de collecte, de neutralisation et de destruction volontaires d'armes légères et de petit calibre dans certaines situations d'après conflit en Afrique, et exprime son intention d'envisager d'inclure, s'il y a lieu, les moyens de faciliter le succès de ces programmes dans le mandat des futures opérations de maintien de la paix qu'il autorisera en Afrique sur la base des recommandations du Secrétaire général.

Le Gouvernement sud-africain a déclaré que la lutte contre la prolifération d'armes de petit calibre est une priorité et il a mis en oeuvre une stratégie cohérente pour faire face à ce problème sous tous ses aspects. Cette stratégie constitue une approche intégrale et globale en vue de mettre en place des mesures de contrôle plus strictes et d'éliminer en fin de compte les facteurs favorisant la proli-

fération d'armes de petit calibre. Mon gouvernement a en outre décidé de procéder à la neutralisation par voie de destruction de toutes les armes semi-automatiques et automatiques d'un calibre inférieur à 12,7 millimètres qui sont détenues par l'État et qui sont inutiles, obsolètes, hors d'usage ou confisquées. En plus de la destruction de nombreuses tonnes d'armes de petit calibre et de munitions confisquées et obsolètes, l'Afrique du Sud aura d'ici la fin de l'année détruit plus de 260 000 armes légères de divers calibres, inutiles, obsolètes, irréparables et confisquées qui sont actuellement entreposées par sa Force de défense nationale.

Pour traiter de la disponibilité et de la remise en circulation de grandes quantités d'armes légères et de petit calibre dans la région, l'Afrique du Sud a passé des accords avec plusieurs autres États d'Afrique australe en vue de lutter contre le trafic des armes de petit calibre illégales et des munitions. À cet égard, des accords bilatéraux ont été signés entre l'Afrique du Sud et le Mozambique et entre l'Afrique du Sud et le Swaziland pour faire face à la criminalité transfrontière. Ces accords ont permis le lancement de la première opération conjointe, baptisée Opération Rachel, pour la collecte et la destruction de caches d'armes et d'explosifs non contrôlées à l'intérieur du Mozambique. Quatre opérations Rachel ont été lancées au Mozambique depuis 1995, afin de localiser et détruire des caches d'armes et d'explosifs non contrôlées. De grands succès ont été enregistrés et plusieurs tonnes d'armes et d'explosifs ont été détruites.

Si les initiatives internationales de maîtrise des armements et de désarmement ont jusqu'ici porté essentiellement sur les armes de destruction massive et les grandes catégories d'armes classiques, les dégâts causés par l'emploi sans discrimination d'armes légères et de petit calibre, notamment sur la reconstruction de sociétés après un conflit ne peuvent et ne devraient plus être passées sous silence. À cette fin, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle de premier plan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous saluer très chaleureusement, vous mon cher collègue, qui êtes un représentant avisé de votre pays. Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre nos salutations, par votre entremise, au Ministre des affaires étrangères de la Malaisie et nos remerciements pour avoir présidé la séance de ce matin.

Le Bangladesh se félicite de l'initiative prise par le Conseil de sécurité et par son Président, la Malaisie, de convoquer cette réunion qui offre aux États Membres la possibilité de partager leurs vues sur la meilleure façon de servir la cause de la paix et de la sécurité internationales et également de traiter la question de la consolidation de la paix après les conflits, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. Nous espérons que ces délibérations contribueront à définir les domaines d'intérêt pour les Nations Unies et la communauté internationale.

Le Bangladesh souhaiterait exprimer toute sa reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale pour la déclaration des plus pertinentes qu'elle a faite au début de ce débat. Les cinq points qu'elle a identifiés et portés à l'attention du Conseil revêtent une importance particulière et ma délégation partage ses vues sur la question.

La situation internationale actuelle reste précaire. Un climat d'incertitude persiste. Des engagements pris dans certains domaines importants de la coopération internationale n'ont toujours pas été respectés. L'écart entre pays développés et pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, continue de se creuser. Les problèmes engendrés par la pauvreté et l'injustice sociale se sont aggravés dans de nombreux cas. L'absence de développement, la pauvreté et l'injustice sociale constituent une source profonde de frustration, voire une cause éventuelle de nouveaux conflits puisqu'il y a des ex-combattants tout à fait disposés à s'engager à nouveau dans une situation de violence. La consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie au niveau mondial nécessitera un renversement de la tendance aux inégalités croissantes sur le plan international. Des différends entre les pays et à l'intérieur des pays, des conflits violents, des agressions, l'occupation étrangère, l'ingérence dans les affaires intérieures des États continuent de nuire à l'objectif d'une coexistence pacifique des États et des peuples.

Au moment où nous examinons la nature des conflits et des luttes sociales que connaissent actuellement de nombreuses régions du monde, nous constatons que les guerres entre États et l'occupation étrangère ont diminué depuis la fin de la guerre froide. Toutefois les conflits internes, les luttes sociales, les privations, les violations des

droits de l'homme, les problèmes ethniques et la xénophobie continuent de poser des problèmes qui se traduisent par la violence et nuisent à la paix et à la sécurité internationales.

Dans les guerres et les conflits d'aujourd'hui, les parties concernées ont souvent recours à des actes qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international, notamment du droit humanitaire. Les groupes les plus faibles et les plus vulnérables de la société deviennent des victimes faciles et innocentes des conflits. Les violations des droits des femmes et des enfants sont monnaie courante.

La meilleure façon de renforcer la paix et la sécurité internationales consiste à ne pas s'appuyer sur la seule action des États mais à faire participer également les hommes et les femmes, en inculquant à chaque être humain, dans chaque domaine d'activité, une culture de paix et de non-violence. Les éléments d'une culture de paix sont fondés sur des principes et des valeurs séculaires, profondément respectés par tous les peuples et toutes les sociétés. L'objectif d'une culture de paix est de donner au peuple la possibilité de s'affirmer. Elle contribue de manière efficace à triompher des structures autoritaires et de l'exploitation qui les accompagne par le biais de la participation démocratique. Elle lutte contre la pauvreté et l'inégalité, favorise le développement, célèbre la diversité et encourage la compréhension et la tolérance. Nous considérons que la culture de paix est un élément efficace qui permet de réduire au minimum la violence et les conflits et de les prévenir et qui contribue également de manière efficace à la consolidation de la paix dans des situations d'après conflit.

Le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité dépendent dans une large mesure de la présence de conditions favorables à la paix durable après le conflit. La transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix exigera certainement une attention rigoureuse de la part de la communauté internationale. Une telle transition, si elle n'est pas correctement gérée, risque de saper très sérieusement tous les efforts de maintien de la paix. En fait, nous avons pu voir des sociétés sortant d'un conflit se lancer dans de nouveaux conflits à l'intérieur même de l'État ou d'un groupe. Il s'agit là d'un aspect de la paix et de la sécurité mais aussi de la consolidation de la paix sur lesquels on ne saurait trop insister.

Après une guerre ou un conflit, le maintien de la paix et de la sécurité dans une région ne peut être assuré dans un environnement de pauvreté, de faim et d'ignorance, de privations économiques et de manque de responsabilité dans l'utilisation du pouvoir politique. Dans une situation d'après conflit, il est toujours possible qu'éclatent de nouveaux conflits pour des raisons mineures, voire pour aucune raison valable, puisque les combattants armés, qui dans la plupart des cas ne sont pas une force disciplinée, sont prêts à participer à un conflit à la moindre incitation. Dans une situation comme celle-ci, le désarmement et la réinsertion des ex-combattants est essentielle. Toutefois, les ex-combattants devraient être intégrés dans la société d'une manière qui leur permette de participer au processus de paix et de contribuer à la normalisation de la situation. Notre expérience à cet égard a été très positive.

Le Gouvernement bangladais a négocié, en décembre 1997, le règlement d'un problème de longue durée dans le Chittagong Hill Tracts avec la signature d'un accord de paix qui a répondu aux préoccupations légitimes de la population de cette région. À la suite de la signature de l'accord, les ex-combattants se sont désarmés eux-mêmes en remettant leurs armes au Gouvernement. Ils se sont intégrés avec succès dans la société et ont participé, notamment, aux activités de développement de la région par le biais de conseils administratifs dirigés par leurs chefs.

Je voudrais réitérer que le Bangladesh reste attaché à la cause de la paix et de la sécurité internationales et qu'il contribue de façon significative aux efforts de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous sommes prêts à oeuvrer de manière constructive avec les États Membres pour promouvoir les objectifs de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur les questions importantes que sont le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans le contexte du maintien de la paix. Ma délégation se félicite de la séance d'aujourd'hui qui constitue un pas supplémentaire vers la transparence dans les procédures du Conseil et qui vient à point nommé pour renforcer le précédent débat du Conseil sur la consolidation de la paix après les conflits, tenu en décembre dernier.

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants sont essentiels pour briser le cercle vicieux de la violence et pour construire une paix durable dans les zones de conflit. Nous pensons que ces trois éléments doivent être traités dans leur ensemble et comme partie intégrante d'un continuum d'activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. Je voudrais souligner les points suivants, auxquels mon gouvernement attache une importance particulière.

Tout d'abord, notre expérience récente a montré que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants ne sauraient aboutir sans coopération politique véritable entre tous les protagonistes, y compris les soldats de la paix, les médiateurs internationaux et les parties au conflit. Les efforts de désarmement déployés par l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) en 1993 et par l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) en 1996, respectivement, en sont des exemples patents. À notre avis, la divergence des résultats obtenus dans ces deux exemples est essentiellement due à des engagements politiques plus ou moins profonds de la part des parties belligérantes. Ma délégation considère donc que tout règlement politique définitif d'un conflit devrait comporter un accord sur des mesures spécifiques de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et que les soldats de la paix qui appliquent ces mesures devraient être dotés d'un mandat explicite du Conseil de sécurité doté lui-même de ressources suffisantes. À cet égard, nous saluons les résolutions 1208 (1998) et 1209 (1998) adoptées l'an dernier par le Conseil de sécurité sur les problèmes de réfugiés et de mouvements d'armes illicites en Afrique. Ces résolutions témoignent de l'importance que le Conseil de sécurité attache dans ses travaux aux mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'accorder la plus grande attention à cette question.

Deuxièmement, ma délégation pense que des mesures d'incitation appropriées devraient être mises en place pour encourager les ex-combattants à déposer les armes et à se démobiliser volontairement. La nature et le genre d'un tel système d'encouragement devraient varier en fonction du contexte dans les situations de conflit. La priorité devrait être d'aider les ex-combattants à s'aider eux-mêmes, à long terme, grâce à la formation professionnelle et à la création d'emplois. La communauté internationale devrait également apporter aux collectivités touchées l'aide financière et technique nécessaire. C'est dans cette optique que mon gouvernement a fait une contribution de 250 000 dollars aux programmes de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants en Angola, lorsque nous siégions, récemment, au Conseil de sécurité. Nous sommes également favorables à une participation plus active des institutions financières internationales à ces activités.

À cet égard, la communauté internationale devrait accorder davantage d'attention à la situation préoccupante qui règne dans la région africaine des Grands Lacs, où l'on assiste à une recrudescence du banditisme et de la criminalité parmi des ex-combattants encore armés. De nombreux ex-combattants — dont des enfants soldats — que le Secrétaire général a appelés les armées des perdants errent toujours dans la région, où ils constituent souvent une menace pour la sécurité et le caractère civil des camps de réfugiés. Le Conseil de sécurité doit se pencher de toute urgence sur ce problème particulier, car une telle situation représente une menace potentielle pour la paix et la stabilité dans la région.

Troisièmement, ma délégation note avec satisfaction les réalisations importantes faites depuis 1997, dans ce domaine, par nos collègues du groupe des États intéressés sur les mesures pratiques de désarmement. Nous saluons les directives sur la maîtrise et la limitation des armes classiques et le désarmement récemment adoptées par la Commission du désarmement. Ces directives, nous l'espérons, seront intensivement appliquées en tant que cadre pour l'application effective des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

Ma délégation continue de soutenir qu'une démarche régionale ou sous-régionale doit être envisagée pour endiguer le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. À cet égard, nous rendons hommage aux efforts faits respectivement par l'Union européenne, avec l'adoption récente de son action commune et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec la déclaration d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest. Nous espérons que des initiatives semblables suivront dans d'autres régions.

Avant de terminer, ma délégation note avec satisfaction deux projets réussis dans ce domaine, menés avec l'aide de membres du groupe des États intéressés. Un atelier tenu à Guatemala, en novembre dernier, en est un bon exemple. Il a permis au Guatemala, à El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et à la Colombie de partager leur expérience en matière de collecte d'armes et d'insertion des ex-combattants. Nous espérons que les enseignements tirés de l'expérience de ces pays profiteront pleinement à d'autres pays touchés par les troubles civils. Un autre exemple

en est le projet pilote de collecte des armes dans le district albanais de Gramsh, qui a été entrepris en janvier dernier. L'idée novatrice d'accorder l'aide au développement en récompense contre la remise volontaire des armes et des munitions par la population locale mérite d'être approfondie.

Le débat public d'aujourd'hui nous fournit une occasion précieuse de sensibiliser davantage le public à cette importante question. Nous avons entendu aujourd'hui un certain nombre de suggestions constructives de la part de membres comme de non-membres du Conseil de sécurité. Nous espérons qu'elles aideront le Conseil et l'ensemble du système des Nations Unies à mieux traiter cette importante question et à prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis persuadé que grâce à votre direction avisée, l'examen par le Conseil de la question à son ordre du jour — le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix — sera des plus fructueux. Le Gouvernement japonais se félicite de la décision prise opportunément par le Conseil de sécurité de se pencher sur cette question et elle est reconnaissante à la Malaisie de son initiative, à laquelle nous devons la séance d'aujourd'hui.

En tant qu'organe investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a, depuis la fin de la guerre froide, souvent été appelé à faire face à des conflits régionaux en lançant une opération de maintien de la paix. L'expérience nous a montré que face à des conflits régionaux, il est nécessaire d'aborder sous tous ses aspects le problème de l'environnement fragile des lendemains d'un conflit. Le succès de ces opérations est dans une large mesure tributaire de la bonne application des mesures visant au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants. On peut d'ailleurs dire que l'objectif ultime de cette démarche globale est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants sous les cinq angles suivants.

Premièrement, il importe d'envisager le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants de façon coordonnée et cohérente. Jusqu'à présent, différents aspects du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ont été traités dans différentes instances. La question des armes de petit calibre, par exemple, a été traitée dans le cadre de l'Assemblée générale et d'autres instances. Le Gouvernement japonais a pris plusieurs initiatives en vue de coordonner ces différents efforts.

Il a également parrainé la résolution 50/70 B de l'Assemblée générale demandant au Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères. L'Ambassadeur Mitsuro Donowaki, Assistant spécial du Ministre japonais des affaires étrangères, préside ce groupe. En outre, et en complément aux travaux du groupe d'experts, le Japon a accueilli la Rencontre de Tokyo sur les armes légères, à laquelle ont été invités des experts du groupe ainsi que des délégations de pays intéressés, du Département pour les affaires de désarmement et d'organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, les transferts illicites d'armes vers une région ou à l'intérieur de celle-ci devraient être contrôlés pour empêcher la résurgence des hostilités. Étant donné qu'il s'agit d'une tâche exigeant la pleine coopération de la communauté internationale, l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, a adopté la résolution 53/77 E par laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre ses recommandations, à sa cinquante-quatrième session, dans le cadre des préparatifs d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, devant avoir lieu au plus tard en 2001. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères souhaite vivement le succès de cette conférence. À cet effet, durant sa présidence du Conseil de sécurité l'an dernier, le Japon a coordonné les efforts du groupe de travail sur les flux d'armes légères vers l'Afrique et dans ce continent, dont les résultats ont été reflétés dans la résolution 1209 (1998) du Conseil de sécurité. Nous espérons sincèrement que ces efforts aideront à préparer la conférence des Nations Unies sur les flux d'armes, en l'an 2001.

Le troisième point, dont l'importance pour une paix durable ne peut être négligée, est celui du développement. Sachant que l'une des causes de l'instabilité sociale est souvent l'extrême pauvreté, le Japon a accueilli la première et la seconde Conférence internationale de Tokyo sur le

développement de l'Afrique (TICAD), en 1993 et 1998, respectivement. Il faut espérer que le processus de la TICAD mettra en lumière l'importance de la prévention des conflits et de la reconstruction après les conflits en rétablissant la stabilité sociale, préalable au développement.

Le quatrième point à garder à l'esprit en traitant du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion est l'importance de la coordination entre les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Vu que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont un domaine relativement nouveau des efforts de l'ONU et de ses organismes apparentés, l'apport et la coopération des États intéressés et des organisations non gouvernementales sont très importants. À cet effet, le Japon a organisé un symposium pour mettre en relief l'importance de la coopération entre les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, dans le cadre du thème de la société civile et des armes légères, à l'occasion de la Rencontre de Tokyo sur les armes légères.

Cinquièmement, il est important de créer une mémoire institutionnelle afin que l'expérience passée puisse contribuer à l'efficacité des futures opérations de maintien de la paix. Pour ce faire, le Gouvernement japonais a financé une étude sur les leçons apprises du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, ainsi qu'une rencontre à Genève organisée par le Groupe des enseignements tirés des missions. Par ces études et d'autres, nous espérons élaborer une stratégie de mise en oeuvre des principes et directives pour de futures opérations de maintien de la paix qui auront un grand impact sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

Pour terminer, je voudrais redire que les mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion comme celles que je viens de mentionner, bien qu'importantes en elles-mêmes, doivent être prises dans le cadre d'une démarche globale de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. J'espère sincèrement que ce thème important continuera d'être examiné par l'ONU dans sa globalité. Pour sa part, le Gouvernement japonais continuera de tout faire pour contribuer à cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour l'excellente manière dont vous dirigez le Conseil. Je voudrais également rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jagne, de la Gambie, pour l'excellent travail qu'il a accompli durant le mois difficile de juin.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale pour son intervention et sa présence parmi nous.

Nous saluons votre initiative, Monsieur le Président, de mettre ce sujet à l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité. Nous saluons les membres du Conseil qui ont accepté d'accorder à cette question la priorité qu'elle mérite. En fait, le thème du maintien de la paix, de la sécurité et de la consolidation de la paix après les conflits ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants dans un contexte de maintien de la paix est pertinent et opportun mais surtout, il relève fondamentalement du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons donc de l'occasion qui nous est offerte de partager nos vues et d'apporter notre modeste contribution au débat, en espérant que cet organe jouera un rôle plus effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'expérience récente nous rappelle que le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans des situations d'après conflit exige l'adoption et l'application opportunes de mesures adéquates pour consolider la paix et empêcher la résurgence du conflit. À cet égard, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants doit être prioritaire, faute de quoi la paix sera toujours menacée.

Le Mozambique est aujourd'hui considéré comme une réussite dans l'histoire de l'ONU en matière de maintien de la paix. Alors que nous tirons fierté des acquis du peuple mozambicain grâce à l'assistance précieuse de la communauté internationale, nous sommes conscients des défis qui nous attendent dans notre société déchirée par la guerre.

L'Accord général de paix pour le Mozambique, signé à Rome en 1992, prévoit le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. En fait, des mécanismes ont été mis en place pour traiter de ces aspects sensibles. Aussi, le cantonnement des combattants et leur désarmement et démobilisation se sont déroulés sans incident majeur. La Commission de réinsertion prévue dans le cadre de l'Accord de paix

avait mandat pour répondre aux besoins immédiats des combattants. Naturellement, le fait de fournir aux combattants un paiement en espèces durant quelques mois après la fin des hostilités ne peut suffire. Ils ont besoin d'une aide continue et doivent pouvoir subvenir à leurs besoins en menant une vie normale de travailleurs, pour que l'option de la guerre ne soit plus viable. L'incorporation de ces dispositions et mécanismes dans l'Accord de paix a eu un effet positif sur la consolidation de la paix au Mozambique.

Mon pays n'a épargné aucun effort pour faire face au problème de la réinsertion des ex-combattants, notamment ceux qui ont combattu pour l'indépendance du pays. Comme l'a mentionné l'Ambassadeur Greenstock ce matin, diverses stratégies ont été mises en oeuvre, allant de la formation professionnelle au placement et à l'activité indépendante. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé les efforts entrepris par le Gouvernement et a étudié l'impact de ces programmes. L'appui et la coopération de partenaires s'avèrent fondamentaux dans ce processus.

La réinsertion signifie également la réconciliation des combattants avec les communautés qui ont été victimes d'atrocités. Ce processus demande la participation des communautés et des organisations de la société civile. La réinsertion doit par ailleurs être telle que les ex-combattants puissent s'identifier davantage à la communauté qu'au rôle de combattants qui était le leur. À un moment donné ils doivent cesser d'être considérés comme un groupe de citoyens particulier mais plutôt comme partie intégrante de la communauté dans laquelle ils vivent.

Une question particulièrement délicate à cet égard est celle de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats. Même si les gouvernements peuvent être tenus pour responsables de l'utilisation d'enfants en tant que soldats, il est souvent difficile de provoquer un changement au sein des groupes de rebelles et de les faire avouer qu'ils recrutent des enfants. On ne saurait exagérer l'étendue du problème. Sur le seul continent africain, actuellement environ 120 000 enfants âgés de moins de 18 ans prennent part à des conflits armés.

Il est donc nécessaire de reconnaître et de souligner les difficultés particulières que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de désarmer, démobiliser et réinsérer des enfants soldats. Des enfants traumatisés auront du mal à se réinsérer dans leur communauté ou même dans une communauté nouvelle. Ils ont besoin de mesures à long terme qui mettent l'accent sur l'éducation, la réunification des familles et l'aide psychosociale. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a acquis une certaine expérience dans ce domaine et peut aider à élaborer des principes directeurs en vue d'une action. L'étude Graça Machel, qui figure aux documents A/51/306 et A/51/306/Add.1, présente à cet égard des recommandations utiles. Les mesures de suivi engagées par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, sont tout aussi pertinentes et les exposés présentés au Conseil par l'Ambassadeur Otunnu devraient se poursuivre et devenir plus concrets.

Un aspect important à prendre en considération concerne le désarmement total des combattants; il faut veiller à ce que toutes les armes soient remises. Sept ans après l'Accord général de paix, les autorités mozambicaines continuent à découvrir des caches d'armes qui étaient censées avoir été remises au moment de la démobilisation. Par conséquent, des dispositions incorporées dans les accords ne suffiront pas; il faut un suivi vigilant du processus dans le cadre du mandat des missions de maintien de la paix.

La présence de grandes quantités d'armes légères illégales restera un danger constant pour la paix et la stabilité dans les régions sortant d'un conflit. Les efforts régionaux et internationaux qui se poursuivent dans ce domaine doivent être renforcés et diligentés. Des mesures pratiques de désarmement devraient être poursuivies dans tous les cas où cela est possible. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les petites armes dont j'ai le privilège de faire partie a formulé des recommandations précieuses et discute actuellement de leur mise en oeuvre et de leur actualisation. Les rapports ultérieurs du Secrétaire général devraient recueillir toute l'attention voulue du Conseil de sécurité.

La première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction qui s'est tenue à Maputo au Mozambique, il y a deux mois à peine, a mis encore une fois en lumière l'incidence des mines terrestres dans les zones sortant d'un conflit. Ce problème ne saurait être résolu complètement par les missions de maintien de la paix, mais leurs mandats devraient comprendre des dispositions destinées à aider les autorités locales à se doter des capacités nécessaires pour faire face aux différents aspects du problème, notamment en ce qui concerne la sensibilisation aux mines, l'aide aux victimes, la destruction des stocks et la technologie nécessaire au déminage.

Les Nations Unies ont accumulé une expérience très riche et des leçons importantes pourront en être tirées. Nous devons donc tirer parti de notre capacité novatrice pour

élaborer des directives concrètes et un cadre d'action pour les opérations futures de maintien de la paix. L'utilité de notre débat d'aujourd'hui se mesurera à l'aune des améliorations que le Conseil de sécurité sera en mesure de susciter. Les ressources engagées dans les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits traduisent également le niveau d'engagement en vue de trouver des solutions durables.

Nous sommes conscients que la solution de ces problèmes dépend essentiellement de la détermination des parties à participer et de leur volonté politique de parvenir à une solution positive. Mais, comme l'expérience du Mozambique et d'autres pays l'a montré, cette volonté doit avoir l'appui de la communauté internationale si l'on veut qu'elle dure. Et la fin d'une opération de maintien de la paix ne devrait pas signifier la fin du soutien de la communauté internationale.

Une approche intégrée de ces questions sera certainement nécessaire pour permettre à la consolidation de la paix après les conflits de déboucher sur une paix et une stabilité durables. Tout le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle pour concevoir les stratégies les plus aptes à garantir le succès futur. Les attentes sont grandes et le Conseil de sécurité est investi d'une grande responsabilité aux termes de la Charte des Nations Unies.

Nous attendons avec intérêt les résultats de cette réunion ainsi que les délibérations et actions qui suivront.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Smith (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à un débat public du Conseil de sécurité sur cette question importante. Nous vous félicitons ainsi que la délégation de la Malaisie de cette initiative.

Nous souhaiterions faire quelques observations au sujet des défis que présente le problème des régions qui sortent d'un conflit, compte tenu de l'expérience pratique que l'Australie a eue elle-même à la suite du conflit sur l'île de Bougainville. Un grand nombre de ces observations servent à illustrer les conclusions et observations qui se trouvent dans le document officieux préparé pour ce débat. Ce sont des thèmes qui ont été abordés par d'autres orateurs aujourd'hui.

Notre expérience confirme la conclusion évidente qu'il n'y a pas de solution simple aux problèmes posés par les anciens combattants. Les défis sont multiples et impliquent toute une série de questions économiques, sociales, judiciaires, d'enseignement et de désarmement qui doivent toutes être traitées de façon intégrée et coordonnée. Il faut notamment procéder à une véritable démobilisation et à une véritable réinsertion des ex-combattants dans la vie civile; la reconstruction et la réconciliation après les conflits doivent s'effectuer dans un environnement stable et sûr. Les systèmes de police, de justice et le système pénitentiaire doivent être réformés et développés et il convient de promouvoir le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne l'utilisation et le transfert de petites armes.

Dans le cas de Bougainville, le premier défi auquel les dirigeants locaux ont été confrontés a été de rétablir la société civile ainsi qu'une économie locale viable. En travaillant avec la population de Bougainville et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Australie a eu la satisfaction de pouvoir aider à faire face aux besoins immédiats et à long terme des ex-combattants. La remise en état des services sociaux, le rétablissement de possibilités d'emploi tant nécessaires, le fait de faire face aux questions sociales d'élimination des armes, d'alcoolisme, de violence dans la famille et de traumatismes continus constituent quelques domaines dans lesquels des initiatives ont été prises.

La paix à Bougainville a permis la résurgence d'une économie locale naissante et de quelques premières possibilités d'emploi. Ces possibilités doivent encore être entretenues et développées. Le Gouvernement australien, par le bais de son agence d'aide internationale encourage la participation et l'emploi de la population locale, y compris des ex-combattants, dans ses projets d'assistance. Plus de 4 000 personnes sont employées à ce jour et ce nombre va augmenter à mesure que les projets de remise en état des routes et des ponts de Bougainville ainsi que du secteur agricole, jadis très productif, démarreront et que l'on remettra en état les services de santé et d'éducation.

À ce jour, l'absence d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée a généralement confiné les habitants des zones rurales dans des emplois manuels. Nombre des jeunes ex-combattants, notamment, n'ont bénéficié que d'une éducation et d'une formation limitées. Pour cette raison, la priorité est donnée à la reconstruction des installations scolaires à Bougainville. Deux grandes écoles secondaires sont en

cours de reconstruction et l'on vient d'achever la construction du seul centre de formation professionnelle de Bougainville. En coopération avec les communautés de Bougainville, le Gouvernement australien a également reconstruit quelque 30 classes doubles pour des écoles de village.

Nombreux sont les ex-combattants qui sont gravement traumatisés par leur expérience pendant les années de conflit armé. Ce problème est également traité en collaboration. Nous avons encouragé et financé les travaux d'organisations non gouvernementales locales pour qu'elles forment des conseillers psychologiques, encouragent la réinsertion des ex-combattants et traitent les problèmes sociaux actuels.

Nous collaborons étroitement avec les Gouvernements néo-zélandais et papouan-néo-guinéen pour mettre au point un projet de police qui, en fin de compte, formera 200 Bougainvilliens à la profession de policier communautaire. Une trentaine d'hommes et de femmes ont déjà bénéficié d'un projet précédent qui les a formés pour faire partie de la police communautaire. Un certain nombre de bénéficiaires sont des jeunes Bougainvilliens sans emploi. C'est une mesure importante. En l'absence d'autorité civile, un certain nombre d'organes de maintien de l'ordre public sont apparus sous la conduite d'anciens rebelles et d'anciens chefs locaux. Dans certains cas, cela a conduit à une justice sommaire et à une conception de l'ordre public qui n'est soumise à aucun contrôle constitutionnel ou juridique.

Le Groupe de surveillance de la paix, une force multinationale dirigée par l'Australie et comprenant environ 300 personnes venant d'Australie, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande et de Vanuatu, et le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, avec qui le Groupe collabore, ont tous les deux joué un rôle important dans la gestion du problème des combattants désafranchis. Le Groupe de surveillance de la paix et le Bureau politique sont des organes neutres et non armés chargés de surveiller la paix et de faire rapport aux parties. Leur présence collective a permis un climat de sécurité essentiel pour les Bougainvilliens et leur a donné la confiance nécessaire pour surmonter leurs divergences. Sans cela, la menace que fait peser la présence d'un grand nombre d'ex-combattants sur le processus de paix de Bougainville aurait certainement été plus grave.

Le Bureau politique des Nations Unies joue également un rôle important dans l'élimination des armes sur l'île. Cette question est fondamentale dans le cadre du débat sur l'avenir politique de Bougainville. Au début du mois de juin 1999, le Comité consultatif du processus de paix, organe présidé par le Bureau politique et au sein duquel les parties peuvent discuter de questions ayant trait au processus de paix et faire des recommandations aux dirigeants, a autorisé le Bureau politique à élaborer un plan d'élimination des armes, en coopération avec les parties principales. L'accord des parties à ce plan sera important, non seulement en ce qu'il réduira le nombre des armes sur l'île et la menace qu'elles font peser sur le processus de paix, mais également parce qu'il constituera une mesure de renforcement de la confiance très importante dans le cadre des négociations sur l'avenir politique de Bougainville.

Je terminerai par un bref commentaire sur le problème des armes de petit calibre. Les programmes de démobilisation, d'élimination des armes et de surveillance de la paix, tels que ceux auxquels nous avons participé à Bougainville, peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans la gestion des problèmes causés par la prolifération et le mauvais usage des armes de petit calibre dans de nombreuses autres régions du monde. Le problème des armes de petit calibre est un problème complexe qui recouvre de nombreuses questions : le désarmement, les droits de l'homme, les questions juridiques, la bonne gouvernance et l'ordre public, parmi d'autres. Mais on peut obtenir un résultat réel grâce à un renforcement de l'action nationale et régionale, qui, à son tour, peut servir de base pour une action internationale efficace. Cette approche a permis d'orienter le Gouvernement australien dans la mise au point de sa propre politique en ce qui concerne la question des armes de petit calibre.

Nous faisons ces observations dans l'espoir qu'elles apporteront une contribution concrète à ce débat important. Ce sont des questions complexes qui, à l'évidence, demandent à être examinées plus en profondeur, notamment pour savoir comment nos objectifs peuvent s'intégrer dans les activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix après les conflits et de reconstruction après les conflits. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition tendant à poursuivre les travaux sur la question avec à l'appui un rapport du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie des aimables paroles qu'il m'a adressées, ainsi qu'à ma délégation.

L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Effendi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, ses sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que sous votre direction avisée et

compétente, les questions dont le Conseil est saisi connaîtront une heureuse issue. Permettez-moi également de transmettre mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jagne, Représentant permanent de la Gambie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les activités du Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, ma délégation souhaite rendre hommage à votre délégation pour l'excellente initiative qu'elle a prise en décidant d'examiner au Conseil de sécurité la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants. Nous pensons qu'elle vient à point nommé et qu'elle bénéficiera à la communauté internationale.

Le rôle du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants n'est pas seulement complexe, il faut l'admettre, pour les parties en jeu. Il est aussi complexe en raison de ses ramifications internationales. Il exige des factions concernées d'accepter les conditions d'un accord de paix et de renoncer à l'usage de la force, ce qui est essentiel pour lancer avec succès cette démarche à trois volets qui, l'expérience l'a montré, sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Entre-temps, les dimensions internationales de ces activités doivent porter sur le rôle des Nations Unies et des organisations régionales selon leurs domaines de compétence respectifs. Leur participation aux diverses étapes de ces opérations complexes a eu un effet salutaire sur le rétablissement d'un certain degré de stabilité, qui en fin de compte a conduit, dans certains cas, au retour à une vie normale dans les zones troublées.

En outre, la remise des armes aux autorités compétentes et la démobilisation qui en résulte ont des conséquences positives pour la sécurité dans les situations d'après conflit, notamment pour ce qui est de garantir le processus de paix et de le faire progresser. Nous reconnaissons tous qu'en cherchant à créer un climat propice à la sécurité, il faudra désarmer les combattants et les civils dans le cadre d'un programme général de collecte des armes afin de promouvoir un climat où les armes ne seront plus jugées nécessaires.

Il faudra ensuite examiner la question du financement adéquat, qui est une condition *sine qua non* pour la mise en oeuvre des programmes globaux de réintégration et pour la reconstruction de l'économie détruite. La distribution de l'aide financière sur une base équitable entre les ex-combattants et la population en général, dont une grande partie connaît des difficultés économiques, empêchera à son tour la reprise du conflit par les parties mécontentes.

Dans ce contexte, il est important de noter que sur une période de deux ans seulement, entre 1995 et 1997, 300 000 enfants de moins de 18 ans ont été utilisés comme soldats dans des conflits de par le monde. Leur avenir est en jeu, surtout quand leurs chances d'accéder à l'éducation pour se préparer à une carrière et les conseils psychologiques qui leur permettront de surmonter le traumatisme causé par les hostilités sont limités. Il va de soi qu'il reste encore beaucoup à faire pour soulager leurs souffrances et leur garantir la place qui leur revient de droit dans leur société par le biais de programmes d'appui adéquats.

Une autre question importante qu'il faut examiner est le problème des courants clandestins d'armes après que le désarmement ait été achevé, car cela aura une incidence profondément néfaste sur la sécurité et présage une situation potentiellement explosive, menant en fin de compte à la déstabilisation. Il faut que des efforts résolus et coordonnés soient faits aux niveaux national, régional et mondial pour freiner les transferts illicites d'armes. La nécessité d'adapter les approches aux changements est une mesure que nous saluons. En même temps, il faut veiller à se conformer aux principes fondamentaux consacrés dans la Charte.

Pour terminer, je tiens à vous redire, Monsieur le Président, toute la reconnaissance de ma délégation pour l'excellente initiative que vous avez prise sur cette question, qui est très importante pour la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hughes (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais vous dire combien ma délégation est heureuse d'avoir la possibilité de participer à un débat public du Conseil de sécurité sur cette question très importante. Je voudrais vous féliciter de l'initiative que vous avez prise en convoquant cette réunion.

Nous avons préparé notre déclaration d'aujourd'hui, forts de notre expérience nationale en matière d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, telles que l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Je dois dire que j'ai trouvé tout particulièrement importante la déclaration faite auparavant par le

représentant du Mozambique. Nous nous sommes également servis de notre participation aux arrangements régionaux, tels que le Groupe de contrôle de la paix à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où les Nations Unies jouent un rôle clef dans le processus de paix par le biais de Bureau politique (UNPOB), et qui a, bien sûr, fait l'objet de la déclaration faite auparavant par mon collègue australien.

Il nous semble qu'en élaborant un cadre pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, trois facteurs sont essentiels. Il s'agit de la souplesse, du renforcement des capacités et de la viabilité.

S'agissant de la souplesse, nous suggérons qu'il est essentiel de reconnaître que des conditions différentes justifient des approches différentes. Par exemple, lorsqu'une société a été très gravement touchée par une guerre civile ou un conflit ethnique au point que ses institutions nationales se sont effondrées, le rôle des Nations Unies et d'autres institutions externes devra être très important. Dans d'autres situations, toutefois, où un gouvernement établi et reconnu au plan international reste en place après un conflit, le rôle des étrangers, notamment des Nations Unies, risque d'être plus limité. Un cadre conceptuel rigide devrait donc être évité.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, il faut fournir, au niveau de l'individu, une éducation, une formation et des informations concernant les options qui pourraient s'offrir aux ex-combattants pour les aider à affronter les problèmes qu'ils rencontrent lors de leur démobilisation. Au plan national, il faudrait développer dès que possible des capacités nationales au sein des activités de démobilisation et de réinsertion afin de réduire la dépendance vis-à-vis des contributions externes.

La viabilité implique, bien entendu, que des initiatives soient élaborées pour éviter la reprise du conflit. Cela signifie également que l'on encourage la croissance et le développement à moyen et à long terme et que l'on assure un accès équitable aux bénéfices de cette croissance.

Le succès d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix dépend dans une grande mesure des dispositions de l'accord qui a mis fin au conflit en question, comme beaucoup d'autres l'ont dit aujourd'hui. Les activités d'appui à ce processus devraient, dans la mesure du possible, être planifiées minutieusement et élaborées dès le départ. En particulier, cela signifie qu'il faut très tôt mener des consultations avec les parties au conflit. Pour ce qui est des ressources externes, nous ne pouvons que souscrire à l'observation faite par plusieurs orateurs aujourd'hui, à savoir qu'il est essentiel que nos efforts collectifs de maintien de la paix reposent sur une base financière plus sûre que celle qui existe actuellement.

L'un des enseignements clefs tirés de l'expérience de la Nouvelle-Zélande à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est la nécessité de confier l'accord de paix et les mécanismes de reconstruction et de désarmement subséquents aux parties concernées. Avec l'Australie, les Fidji et le Vanuatu, nous continuons de fournir du personnel au Groupe d'observation de la paix et à participer aux réunions consultatives du processus de paix organisées régulièrement. Néanmoins, notre propre rôle est essentiellement marginal par rapport à celui joué par les dirigeants politiques eux-mêmes.

La réinsertion reste toutefois une activité complexe et onéreuse. Il est particulièrement difficile de la réussir dans des économies stagnantes ou très troublées à la suite de conflits. Normalement, l'accent devrait être également mis sur des programmes qui encouragent en même temps la réconciliation, par exemple, en recrutant d'anciens combattants qui travailleront aux côtés d'une nouvelle force de police, lorsque cela est possible.

En ce qui concerne Bougainville, la Nouvelle-Zélande continue de fournir, par le biais de l'aide publique au développement, un appui au processus de paix, y compris le rétablissement de l'autorité civile et divers programmes de formation professionnelle axés sur la réinsertion. Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous avons jugé possible d'offrir des programmes de formation dans lesquels d'anciens protagonistes apprennent côte à côte.

Un autre facteur essentiel est la promotion de la bonne gouvernance. Notre attention est attirée par la définition établie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir que la bonne gouvernance est

> «l'exercice d'une autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux d'une manière qui soit participative, transparente et responsable».

La bonne gouvernance signifie, en fait, que les priorités reposent sur un large consensus au sein de la société, alors qu'en même temps les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont entendues.

Enfin, nous pensons qu'il est utile de rappeler les paroles de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, qui a écrit dans *Un Agenda pour la paix* que

> «La diplomatie préventive vise à éviter une crise; la consolidation de la paix après les conflits vise à éviter qu'elle ne se reproduise». (*A/47/277, par. 57*)

Cette déclaration concise indique clairement la nécessité de prendre des mesures adéquates pour faire face aux problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus, risquent de relancer le conflit armé. Il souligne également clairement la nécessité d'accorder l'attention nécessaire à l'aspect réinsertion de la question en trois volets dont nous discutons aujourd'hui. Car, sans un effort de réinsertion couronné de succès, les dividendes du désarmement et de la démobilisation pourraient être éphémères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous saluer en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Votre initiative, qui a mené au débat public d'aujourd'hui sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants en vue de rétablir la stabilité et une paix durable, est la suite logique de ce que fait la Malaisie en matière de maintien et de consolidation de la paix sur le plan international. En tant que pays ayant une expérience directe récente dans les questions dont nous discutons aujourd'hui, nous voudrions faire une contribution toute particulière concernant trois éléments concrets qui pourraient être intégrés à l'avenir dans la planification et l'exécution des opérations menées par les Nations Unies et des missions des organisations de sécurité régionales.

C'est un plaisir pour nous de participer à ce débat et de partager nos vues sur une approche globale à l'égard des questions de maintien et de consolidation de la paix. Nous sommes conscients que des exigences différentes ancrées dans la gestion militaire et la gouvernance bureaucratique des missions des Nations Unies impliquent des catégories et des tâches distinctes dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix. Toutefois, tous ces efforts englobent le même continuum sur la voie d'une paix durable.

L'objectif du rétablissement et du maintien d'une paix durable ne devrait pas être victime d'une fragmentation conceptuelle ou bureaucratique, sa valeur étant beaucoup trop importante car l'inverse serait beaucoup trop coûteux. Si le Conseil de sécurité souhaite en fait renforcer l'efficacité, l'ampleur et la portée de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte, il ne devrait pas s'abstenir d'améliorer des moyens anciens, ou d'en rechercher de nouveaux, afin de s'adapter de manière générale aux nouvelles réalités.

À cet égard, la Croatie se félicite des efforts faits en vue de s'écarter d'une approche fragmentée concernant la manière de renforcer les perspectives de paix durable dans le monde d'aujourd'hui. La recherche de l'élaboration de principes et de directives d'ordre général pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien et de consolidation de la paix est opportune et tout à fait conforme aux efforts faits actuellement par le Secrétaire général. Elle est également conforme à la volonté politique d'un certain nombre d'États Membres comme cela a été mis en évidence par le nombre d'orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui.

Ayant accueilli cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des huit dernières années, la Croatie a acquis une expérience qui l'amène à réfléchir sur les leçons tirées du maintien et de la consolidation de la paix. Je ne m'attarderai pas ici sur les opérations déployées en Croatie qui ont échoué. J'évoquerai plutôt les trois points des leçons tirées de la réussite de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), à savoir : un modèle pionnier de désarmement utilisé dans la région danubienne de la Croatie au cours de la mission de l'ATNUSO; une mission de suivi politique et d'assistance en matière de sécurité à la fin de cette mission des Nations Unies; enfin des mesures stratégiques et politiques nationales visant à la réhabilitation et à la réinsertion des ex-combattants.

L'ATNUSO a été créée dans un contexte favorable à son objectif ultime de réintégration pacifique du territoire de la Croatie anciennement occupé. Nous avions l'accord des parties au conflit. Le recours à l'option militaire n'était guère attrayant pour les parties concernées et l'objectif politique de la réintégration pacifique a été clairement établi et affiché et a été également appuyé par la détermination politique du gouvernement hôte, de la communauté internationale et des dirigeants avisés des Nations Unies sur le terrain. Pourtant, le processus de réintégration a été plus que difficile sur le plan politique. Il a présenté des difficultés

techniques et bureaucratiques en ce qui concerne les aspects civils de la réintégration.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants a cependant été essentiel à la mise en oeuvre ordonnée du calendrier civil de réintégration. Il faut souligner que ce processus a été entrepris non seulement au début de l'opération mais il a également été parachevé rapidement et de manière compétente et novatrice grâce à un programme de rachat des armes. Ce programme a duré environ 10 mois et a été mené conjointement par le Gouvernement croate et l'ATNUSO. Dans ce cadre, un grand nombre d'armes à feu, de munitions et d'engins explosifs ont été récupérés et environ 1,6 million de dollars ont été versés en compensation. Depuis, le processus de remise volontaire et de collecte des armes de petit calibre s'est poursuivi et à partir du mois d'août, toute possession illégale d'arme à feu sera sanctionnée.

L'opération de l'ATNUSO s'est achevée comme prévu le 15 janvier 1998. Au cours des derniers mois, le nombre de soldats de la paix a été fortement réduit. Au fur et à mesure de la période de transition, un nombre croissant de fonctions de sécurité ont été assumées par la Force de police transitoire, composée de 40 % de Croates, de 40 % de Serbes et de 20 % de représentants d'autres groupes ethniques présents dans la région. Il convient de souligner que la communauté internationale a fourni une assistance à la formation pour un certain nombre de membres de la Force de police transitoire, ce qui s'est révélé crucial pour établir un haut niveau de professionnalisme. Cela a eu une grande importance dans la réinsertion des ex-combattants et dans le maintien de l'ordre et du droit. Placée à l'origine sous la responsabilité de l'ATNUSO, la Force de police est ensuite passée sous la coupe du Ministère de l'intérieur, un an avant l'achèvement de la réintégration de la région.

Le groupe d'appui des Nations Unies qui a contrôlé pendant neuf mois les pratiques de la police civile, a encore contribué à l'élan positif en faveur de la normalisation de la vie dans la région. La Croatie, qui n'était pas nécessairement ravie mais qui était bien consciente de l'ampleur et de la complexité du processus de réintégration en cours, a ensuite invité l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à assumer certaines fonctions de surveillance dans la partie orientale de la Slavonie. Ce faisant, la Croatie s'est rendu compte qu'il fallait agir pour consolider la stabilité et la paix et aider ainsi la population locale à assumer son rôle en vue de renouer avec la prospérité. À cet égard, comme cela a été souligné récemment à la conférence régionale de Zagreb sur les mines antipersonnel, le déminage est resté une tâche prioritaire.

Afin de faire progresser rapidement la réconciliation et le relèvement après le conflit, une importance toute particulière devrait être accordée aux mesures économiques et sociales. À cet égard, la réinsertion des ex-combattants dans la société civile revêt une importance supplémentaire. En Croatie, nous avons essayé d'encourager cette réinsertion de plusieurs manières, notamment en adoptant une loi d'amnistie qui a exonéré d'anciens rebelles, sauf ceux accusés de crimes de guerre. Les vétérans bénéficient d'un accès prioritaire à l'éducation supérieure et à l'emploi dans le secteur public. Ils ont également droit à des crédits à des conditions préférentielles afin de faciliter la création d'entreprises ou l'obtention de baux agricoles. Ceux qui n'ont pas pu être inclus dans la population active ont pu bénéficier de prestations chômage spéciales, notamment des avantages en matière de soins de santé et de possibilités de retraite anticipée.

Inutile de dire que toutes ces mesures politiques ont coûté très cher et ont exercé des ponctions sur le budget national d'une économie handicapée par les dépenses de reconstruction, la faiblesse des investissements et des taux de croissance réels et un chômage important, ce qui est souvent le cas dans les sociétés sortant d'un conflit. C'est la raison pour laquelle la Croatie recommande — et cela doit faire partie de l'aide financière internationale octroyée aux pays sortant d'un conflit — que des fonds spéciaux soient alloués à des programmes spécifiques pour appuyer la réhabilitation et la réinsertion des ex-combattants.

Comme nous l'avons dit par le passé ici même et dans d'autres instances, la réconciliation ne se fait pas du jour au lendemain mais représente un processus à long terme. À cet égard, je n'insisterai jamais assez sur la nécessité d'établir la vérité sur ce qui s'est passé au cours du conflit, c'est-à-dire d'établir la responsabilité des crimes de guerre qui ont été commis. L'objectif de réinsertion des ex-combattants ne peut être atteint si justice n'est pas faite. Si les criminels de guerre ne sont pas traduits en justice, un homme ne fera pas confiance à son voisin qui se promène dans la rue après le coucher du soleil et ne voudra pas participer à la reconstruction et au développement de sa propre communauté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Croatie des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à ma délégation.

L'orateur suivant est le représentant d'El Salvador. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Meléndez Barahona (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation salvadorienne, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, de même que nous nous réjouissons de la présence du Ministre des affaires étrangères de votre pays à cette séance. Nous nous félicitons de l'initiative qui a été prise d'étudier la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix.

Le 16 janvier 1992, une nouvelle ère s'est ouverte dans l'histoire politique de notre pays quand le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) a signé à Chapultepec (Mexique), sous les auspices des Nations Unies, l'accord de paix mettant fin au conflit armé. Des engagements ont été pris en vue de rétablir la paix et la réconciliation nationale, de promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme, et d'entamer un programme de reconstruction et de développement économique et social afin d'éliminer les causes profondes des conflits internes et de leur résurgence.

Pour tirer les leçons de l'expérience salvadorienne, je voudrais tout d'abord faire quelques observations sur le processus de paix en El Salvador. La fin de la guerre froide, la désintégration de l'Union soviétique et les progrès de la détente au niveau sous-régional ont été des facteurs externes qui ont favorisé le processus de paix en El Salvador, lequel avait stagné de longues années, sans progrès notable.

Le refus par la majorité des forces politiques salvadoriennes de poursuivre la guerre, la conviction qu'avaient les parties belligérantes qu'aucune ne pouvait s'imposer militairement à l'autre et que la lutte armée ne pourrait résoudre les graves et profonds problèmes nationaux; et l'absence du climat de confiance et de crédibilité nécessaire à la conclusion directe d'accords entre les parties en conflit ont amené le Gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) à demander séparément au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de les aider à mener à bien des négociations ininterrompues pour résoudre le conflit. C'est à partir de ce moment que l'Organisation a commencé à jouer un rôle central, dynamique et catalyseur dans le processus de paix en El Salvador.

Depuis la signature de l'Accord de Genève en 1990, où les objectifs généraux ont été fixés, jusqu'à la signature de l'Accord de Chapultepec en 1992, l'ONU a joué un rôle central dans tout le processus de négociation, en mettant tout en oeuvre pour faciliter un rapprochement et une entente entre les parties, principalement au moment où sont apparues des contradictions qui mettaient en péril la poursuite du processus.

La participation de l'ONU ne s'est pas limitée à une contribution au succès des négociations, lesquelles ont progressivement donné des résultats positifs et ont abouti à des accords partiels et globaux : l'Accord de San José de 1990 sur les droits de l'homme; l'Accord de Caracas de 1990 sur la définition de l'ordre du jour et du calendrier du processus de négociation; l'Accord de Mexico de 1991, sur les questions de fond à l'ordre du jour; et les accords de New York de septembre et décembre 1991 et de janvier 1992, qui ont donné lieu aux accords définitifs et qui ont été consacrés par la suite par l'Accord de paix, signé au Mexique en 1992. L'ONU a également dû se charger des tâches délicates de la vérification internationale sur le terrain du respect des engagements pris.

Il est important de souligner qu'avant de parvenir aux accords définitifs, à la demande des présidents d'Amérique centrale, en réponse aux appels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et à l'invitation du Secrétaire général, des parties intéressées par ce conflit et extérieures à la région se sont engagées à appuyer le processus de paix et à agir activement et constructivement en vue d'un règlement définitif du conflit armé en El Salvador, en fournissant notamment l'appui et l'aide nécessaires à la mise en oeuvre des accords conclus par les parties en conflit. Des exemples significatifs en sont la lettre commune envoyée par le Secrétaire d'État américain et le Ministre des affaires étrangères de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques et la déclaration conjointe de ces deux pays, en date du 1er août 1991, et relative au processus de paix et à la coopération de ces pays en Amérique centrale. Dans celle-ci, en plus d'exprimer son ferme appui au Secrétaire général et à la participation active des Amis du Secrétaire général à la progression du processus, on exhortait les pays extérieurs à la région, y compris Cuba, à intensifier leurs efforts en vue de résoudre par des moyens pacifiques le conflit en El Salvador.

La signature des accords de paix a inauguré une phase nouvelle du processus. Avec l'autorisation du Conseil de sécurité, figurant dans sa résolution 693 (1991), le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a été étendu par rapport au mandat original, limité à la vérification active du respect des accords sur les droits de l'homme. Dans sa version élargie, l'ONUSAL a engagé une opération beaucoup plus complexe à caractère multidisciplinaire, comprenant la responsabilité de l'aide et de la vérification de l'application de l'Accord de paix. Celui-ci consistait, entre autres aspects fondamentaux, en un

cessez-le-feu, convenu avant même la signature de la paix; la séparation des forces, la démobilisation et la destruction des armes du FMLN; la réduction et la réforme des forces armées; des réformes constitutionnelles; la subordination des forces armées au pouvoir civil; la suppression des organes de répression et la création d'une nouvelle police nationale civile; la légalisation du FMLN comme parti politique; et l'insertion des ex-combattants dans la vie politique, économique et sociale du pays; la réforme du système judiciaire et électoral; des réformes économiques et sociales, comprenant les programmes de transfert de terres, de réinsertion des ex-combattants et de soutien financier; ainsi que la création de mécanismes visant à promouvoir la réconciliation nationale, tels que la Commission de la vérité, qui avait pour mandat d'élucider les affaires les plus pertinentes de violations des droits de l'homme, la Commission ad hoc, chargée de mettre de l'ordre dans les forces armées et la Commission de la paix (COPAZ), chargée de garantir le respect des obligations de promouvoir l'aide et le développement des collectivités, principalement dans le secteur agraire.

Dans le domaine économique et social, il importe de dire que les efforts nationaux ont bénéficié de l'appui de la coopération internationale grâce à l'élaboration d'un plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, adopté par l'Assemblée générale et mis en oeuvre et coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec d'autres institutions spécialisées du système; et grâce aussi à la création du Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés d'Amérique centrale (PRODERE), qui a particulièrement été mis en oeuvre dans d'anciennes zones de conflits. Le Programme a été mis au point grâce à la coopération financière du Gouvernement italien et à la participation coordonnée de quatre institutions spécialisées des Nations Unies : le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation panaméricaine de la santé/ Organisation mondiale de la santé.

Il convient de signaler que, comme durant la période des négociations, le respect des engagements pris n'a pas été sans difficultés, ni sans incidents néfastes pour les engagements pris, à la fois en raison de la résistance des forces concernées aux changements impliqués, que de la violation pure et simple des obligations contractées — problèmes surmontés grâce à l'intervention de l'ONUSAL ainsi qu'à la volonté politique et à la conviction des parties de la nécessité de réaliser la paix.

Dans ce contexte, il importe de souligner que les efforts de l'ONU ont pu aboutir grâce à l'efficacité et à la conscience professionnelle avec lesquels le Secrétaire général et ses collaborateurs se sont acquittés de leur mandat. Ils ont agi de façon impartiale et également respectueuse des positions et intérêts de toutes les parties, sans poursuivre d'autre fin que la contribution au règlement pacifique du conflit en El Salvador.

Compte tenu de ces considérations, on peut tirer les leçons suivantes de l'expérience salvadorienne : il est possible d'entreprendre une collaboration entre l'Organisation mondiale et un petit pays en vue de régler des questions complexes et névralgiques susceptibles de déborder, dans certaines circonstances, des frontières nationales; l'intervention de l'ONU a été possible suite à une décision souveraine du Gouvernement salvadorien et à l'assentiment du FMLN, c'est-à-dire avec la volonté des parties en conflit; les parties en conflit ont fait preuve de la bonne foi et de la volonté politique nécessaires pour mener des négociations jusqu'à l'instauration de la paix; les parties en conflit ont accepté que l'ONU participe activement au processus et se sont engagées à coopérer et à respecter les engagements pris pour consolider la paix; il importe de souligner que l'accord politique obtenu entre les parties sur une base solide et fiable a été fondamental pour garantir la fonction de l'ONUSAL.

S'agissant du désarmement et de la démobilisation, un retard a été enregistré sur les délais fixés car les parties n'avaient pas regroupé leurs forces dans les lieux indiqués ou n'avaient pas respecté les dispositions prévues dans l'Accord de paix concernant la dissolution des organes de sécurité, ou la réinsertion des ex-combattants avait été retardée ou l'on manquait d'informations complètes sur les armes possédées par les forces irrégulières. Dans tous les cas, les deux parties se portaient des accusations mutuelles, incitant à la méfiance et retardant d'autant l'exécution des engagements. Cependant, la volonté de parvenir à la paix a permis d'obtenir peu à peu des progrès dans ces domaines et de respecter finalement les engagements pris.

Le processus de réinsertion des ex-combattants était plus lent dans la mesure où il était directement lié à un problème foncier ancestral et à la concentration de la propriété des terres en El Salvador ainsi qu'à la limitation des ressources financières disponibles pour appuyer le programme de transfert des terres et d'appui financier et technique. Il n'a pas été possible d'achever le programme durant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador; il a été achevé pendant la période où l'ONU maintenait une présence limitée en El Salvador en

vue de vérifier le respect des éléments restants présentant un caractère délicat des accords de paix. Ceci a eu lieu à la fin du mandat de l'ancienne administration présidentielle.

La vérification du respect de l'accord relatif aux droits de l'homme a créé un rôle sans précédent pour l'ONU étant donné que pour la première fois, cette vérification se faisait dans un État souverain. Il est tout aussi important de noter que le mandat de l'ONU a été mené à bien de façon impartiale et objective afin que les parties fassent confiance aux initiatives prises par l'ONU en tant qu'intermédiaire.

L'appui international a été décisif surtout lorsque les parties concernées ne faisant pas partie de la région ont entrepris d'appuyer le processus de paix et d'éviter toute mesure susceptible d'aggraver le conflit. La coopération et l'aide financière internationale ont été déterminantes pour mettre au point les programmes de développement social en vue de s'attaquer aux causes du conflit. Elles ont complété les efforts politiques visant à parvenir à la paix.

Nous pensons qu'il y a eu une étroite coordination entre le Gouvernement et les institutions spécialisées des Nations Unies qui devaient en principe inclure les institutions financières internationales en mesure d'accorder l'appui financier nécessaire pour mettre au point les programmes de reconstruction et de développement national susceptibles de consolider la paix dans un pays sortant du conflit.

Enfin, il est important de faire remarquer qu'en dépit de la complexité et de la nature multidisciplinaire de l'opération en El Salvador, il a été démontré que s'il existe une volonté politique et si l'on se met d'accord sur un cadre précis et clair concernant les engagements, ainsi que sur un mandat bien défini précisant les fonctions et la portée du rôle de l'ONU, celle-ci peut réellement contribuer à la solution à un conflit, comme cela a été le cas en El Salvador.

Nous pensons que l'expérience acquise par l'ONU dans divers conflits lui donne l'autorité suffisante pour élaborer des directives dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'El Salvador des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi que de ses propos aimables à l'endroit du Ministre des affaires étrangères de mon pays.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.